

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 30 septembre 2013 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de la culture, sports, loisirs et développement social
M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter. Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

Madame Cinq-Mars souligne la contribution du conseiller Louis Moffatt qui a décidé de ne pas solliciter un autre mandat. Monsieur Moffatt prend la parole et exprime ses remerciements.

CA13 16 0332

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013 :

1. en retirant les points 47.01 (dérogation mineure concernant le 190, Maplewood) et 40.11 et 40.12 (dossiers relatifs aux vignettes universelles);

2. en divisant le 47.06 en deux points pour permettre que la proposition concernant le 5372-5374-5376, rue Hutchison soit votée séparément;

3. en ajoutant les points suivants sous Affaires nouvelles :

-Dépôt d'une lettre du Commandant Leblanc au directeur de l'arrondissement concernant les statistiques;

-Avis de Motion - Règlement visant à modifier le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-03);

-Avis de motion concernant le règlement de zonage 1177 visant à ajouter une disposition réglementaire qui prohibe l'usage "prêt sur gage" sur l'ensemble du territoire d'Outremont;

-Proposition afin de mandater l'administration de prendre toutes les mesures nécessaires visant à enrayer l'activité prêteur sur gages sur le territoire de l'arrondissement;

- Proposition concernant une ordonnance visant à permettre l'occupation du Parc Pratt aux fins de la parade des citrouilles le 1er novembre 2013 organisée par l'organisme Outremont en famille.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.01

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 19h20 à 20h27

CITOYENS	SUJET
M DWIGHT SMITH	Stationnement pour vélos
MME GISÈLE LAFORTUNE	Les sur-bruits
M. JEAN-FRANÇOIS MIRON	Règlement sur les nuisances
MME DIA TAITOURAS	École Guy Drummond – contre constatation bruit
M. PIERRE LACERTE	Problème mini-parc Durocher
M. JEAN-MARIE DOIZY	Chalet parc Joyce
M. CHARLES PRÉVOST	Rôle d'un conseiller d'arrondissement

CITOYENS	SUJET
M. BERTRAND NEPVEU	Comités consultatifs
M. MARC POULIN	Bris d'aqueduc en décembre 2012 sur de la Brunante
M. ÉTIENNE COUTU	Bilan quatre dernières années

CA13 16 0333

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

DE PROLONGER la période de questions de trente minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 20h28 ET SE TERMINE À 20H45

M. ALEXANDRE LEFEBVRE	Sécurité publique
M. FADI EL-HAJAL	Plantation d'arbres sur Champagneur
MME MARICLAUDE OUMET	Remerciements

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

MME CÉLINE FORGET	Demande les rapports statistiques du SPVM – Refus par lettre du Commandant Leblanc
MME MARIE CINQ-MARS	Questionne l'absence des citoyens sur le comité du parc Raoul-Dandurand avec 2 élues (Mesdames Forget et Nunes)
MME ANA NUNES	Souligne départ de Monsieur Moffatt

CA13 16 0334

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA13 16 0335

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA13 16 0336

APPUYER LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE LAJOIE ET DONNER UN ACCORD DE PRINCIPE POUR UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE DE 10 000 \$ PROVENANT DU SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

Sous réserve de la signature d'un protocole d'entente pour un parc-école avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, **d'appuyer** le projet d'aménagement de la cour de l'École Lajoie et donner un accord de principe pour une contribution financière maximale de 10 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense selon les informations financières apparaissant au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 NTA1133278005

CA13 16 0337

SOULIGNER LE 25^E ANNIVERSAIRE DU CENTRE D'ARCHIVES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE SOULIGNER le 25e anniversaire du centre d'archives de l'arrondissement d'Outremont; les archives étant les témoins de l'histoire, celle des grands moments comme du quotidien de l'arrondissement, du conseil ou de l'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1133730002

CA13 16 0338

PROCLAMER LA SEMAINE DU 19 AU 26 OCTOBRE 2013 « SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES »

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE PROCLAMER «la Semaine des bibliothèques publiques» qui se déroulera du 19 au 26 octobre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.02 1135061004

CA13 16 0339

OCTROYER UN CONTRAT DE 1 201 374,08\$ (TAXES INCLUSES) À LA FIRME LES SERVICES MONDE VERT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET RÉSIDUS VERTS DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, SELON L'OPTION 1, POUR UNE DURÉE DE VINGT-TROIS (23) MOIS, SOIT DU 2 JANVIER 2014 AU 30 NOVEMBRE 2015, AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION DE VINGT-CINQ (25) MOIS CONSÉCUTIFS (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense de 1 201 374,08\$ taxes incluses, pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des résidus alimentaires et résidus verts dans l'arrondissement d'Outremont pour une durée de 23 mois avec une option de prolongation de vingt-cinq mois consécutifs;

D'ACCORDER à la firme Les Services Monde Vert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix annuel approximatif de 626 803,87\$, taxes incluses, pour un montant total de 1 201 374,08\$ taxes incluses, pour une durée de 23 mois conformément aux documents de l'appel d'offres public 13 -13145 (Option 1), soit du 2 janvier 2014 au 30 novembre 2015;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 NTA1135078044

CA13 16 0340

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME LES SERVICES MONDE VERT POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES SELON L'OPTION A, POUR UNE DURÉE DE TRENTE-SIX (36) MOIS, SOIT, DU 1ER JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2016 AVEC UNE POSSIBILITÉ DE PROLONGATION DE VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS AU PRIX TOTAL DE SA SOUMISSION, SOIT 1 014 741,61 \$ (TAXES INCLUSES) (4 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense de 1 014 741,61\$ taxes incluses, pour la cueillette et le transport des matières recyclables pour une durée de trente-six (36) mois avec une option de prolongation d'une durée de vingt-quatre(24) mois;

D'ACCORDER à la firme Les Services Monde Vert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 014 741,61\$, taxes incluses, pour

une durée de trente-six mois conformément aux documents de l'appel d'offres public 13 -13100 (Option A), soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 NTA1135078043

CA13 16 0341

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC. POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU MINI PARC DUROCHER, AU PRIX DE SA SOUMISSION, SOIT, 279 584,17 \$ (TAXES INCLUSES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP07/07-13 (2 SOUMISSIONNAIRES) - PAAP

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense de 279 584,17\$ taxes incluses, pour l'exécution de travaux de mise aux normes du mini-parc Durocher, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'ACCORDER à Les entreprises de construction Ventec. Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 274 584,17 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public TP07/07-13;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 NTA1135078033

CA13 16 0342

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU TENNIS DU PARC OAKWOOD À LA FIRME LES ENTREPRISES J. PICCIONI INC. AU MONTANT TOTAL DE SA SOUMISSION, SOIT, 111 247,76 \$ (TAXES INCLUSES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP06/07-13 (4 SOUMISSIONNAIRES); PAYÉ EN PARTIE PAR LE BUDGET DE 1M\$ PROVENANT DE LA VILLE CENTRE ET D'ANCIENS SOLDES DE PTI ANTÉRIEURS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense de 111 247,76\$ taxes incluses, pour l'exécution de travaux de réfection du tennis du parc Oakwood, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'ACCORDER à Les entreprises J. Piccioni. Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 111 247,76\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public TP06/07-13;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 NTA1135078036

CA13 16 0343

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME LES CONSULTANTS S.M. INC. AU MONTANT TOTAL DE SA SOUMISSION, SOIT 88 369,80 \$ (TAXES INCLUSES) POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS AYANT POUR OBJET LA CARACTÉRISATION DES SOLS, LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DANS LE CADRE DU PRR 2014 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER un contrat pour services professionnels à la firme *Les Consultants S.M. inc.* au montant total de sa soumission, soit, 88 369,80 \$ (taxes incluses) pour des services professionnels ayant pour objet la caractérisation des sols, la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection dans le cadre du PRR 2014;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au présent dossier décisionnel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 NTA1135078040

CA13 16 0344

AUTORISER UNE COMMANDE OUVERTE 2013-2014 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES ET DES TROTTOIRS À LA COMPAGNIE SIFTO CANADA CORP., POUR UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 250 000 \$ (TAXES INCLUSES), SUITE À L'ENTENTE-CADRE NO. 882505 CONCLUE PAR LA DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une commande ouverte 2013-2014 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel pour le déglacage des chaussées et des trottoirs à la compagnie Sifto Canada Corp., pour un montant n'excédant pas 250 000 \$ (taxes incluses), conformément à l'entente-cadre no. 882505 conclue par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 NTA1135078042

CA13 16 0345

DÉPÔT AU CONSEIL D'UN AVIS DE RÉCEPTION D'UN TABLEAU DE MONSIEUR FRANÇOIS-ARMAND MATHIEU CONTENANT UNE CARICATURE ORIGINALE DE LA LIGUE DU PROGRÈS CIVIQUE PAR MONSIEUR ARTHUR LEMAY

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE REMERCIER Monsieur François-Armand Mathieu qui a remis à l'arrondissement un tableau contenant une caricature originale de Monsieur Arthur Lemay représentant la Ligue du progrès civique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1131867018

CA13 16 0346

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 5 246 \$ À L'ORGANISME OUTREMONT EN FAMILLE POUR 2013-2014 DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, VILLE – MESS - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un soutien financier de 5 246 \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de Popote familles, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1133278024

CA13 16 0347

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 1ER AU 31 AOÛT 2013

DÉPÔT des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 1er au 31 août 2013

30.01 1132861039

CA13 16 0348

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 AOÛT 2013

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 août 2013.

30.02 1132861038

CA13 16 0349

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 AOÛT 2013

DÉPÔT des bons de commandes pour la période du 1er au 31 août 2013.

30.03 1132861040

CA13 16 0350

RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MARS À AOÛT 2013

Dépôt des décisions déléguées concernant les embauches et autre dépenses pour la période de mars à août 2013.

30.04 1131867020

CA13 16 0351

DÉPÔT D'UN AVIS PUBLIÉ AU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DE DROITS - LOCATION D'UN SITE POUR L'INSTALLATION DES ANTENNES DU SYSTÈME RADIO

DÉPÔT au conseil d'un avis publié au Bureau de la publicité des droits concernant le site d'antennes.

30.05 1131867021

CA13 16 0352

AUTORISER L'ACHAT CORPORATIF POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANTS ET COMBUSTIBLES REQUIS PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, SELON LES ENTENTES CORPORATIVES ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET ÉNERGIE VALÉRO INC. (NO. 698459) ET MARKETING TRANSMONTAIGNE CANADA INC. (NO. 817333) POUR UN MONTANT DE 200 000 \$ ANNUELLEMENT PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, pour un montant annuel de 200 000 \$ (incluant les taxes), le tout conformément aux ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Energie Valero inc. (no. 698459) et Marketing Transmontaigne Canada inc. (no. 817333);

D'ACCORDER aux firmes Énergie Valero inc. et Marketing Transmontaigne Canada inc., la commande de carburants et combustibles pour un montant de 200 000 \$ (taxes incluses) selon les ententes corporatives;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 NTA1135078041

CA13 16 0353

AUTORISER L'ACHAT DE 18 ÉLÉMENTS DÉCORATIFS DE NOËL AFIN DE LES INSTALLER SUR LES LAMPADAIRES DE L'AVENUE LAURIER ENTRE LES AVENUES HUTCHISON ET OUTREMONT POUR UN MONTANT TOTAL DE 12 727,73 \$ (TAXES INCLUSES) - SURPLUS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER la dépense de 12 727,73 \$ incluant les taxes pour l'achat de dix-huit éléments décoratifs de Noël afin de les installer sur les lampadaires de l'avenue Laurier entre Hutchison et Bloomfield ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 NTA1133278023

CA13 16 0354

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 120 000 \$, À MÊME LE SURPLUS, POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ESSENCE ET DE CARBURANT

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 120 000 \$ au contrat pour la fourniture et la livraison d'essence et de carburant selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valéro inc. portant le numéro 698459 et Marketing Transmontaigne Canada inc. portant le numéro 698450;

D'IMPUTER cette dépense conformément à l'intervention financière du présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 NTA1135078047

CA13 16 0355

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 37 596,15 \$ (TAXES INCLUSES), À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT, POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE SEL POUR LE DÉGLAÇAGE DE LA SAISON HIVERNALE 2012-2013

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 37 596,15 \$ (taxes incluses) à la compagnie Sifto Canada pour le contrat pour la fourniture et la livraison de sel pour le déglacage de la saison hivernale 2012-2013;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 NTA1135078046

CA13 16 0356

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 66 850,00 \$ À MÊME LE SURPLUS, POUR FINALISER LE CONTRAT DE COLLECTES SÉLECTIVES EXÉCUTÉ PAR LA FIRME REBUTS SOLIDES CANADIENS INC. QUI SE TERMINERA LE 31 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 66 850,00 \$ à même le surplus budgétaire pour finaliser le contrat de collectes sélectives exécuté par la firme Rebutts Solides Canadiens inc. qui se terminera le 31 décembre 2013;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au présent sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 NTA1135078045

CA13 16 0357

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 10 000 \$, À MÊME LE SURPLUS, AU CONTRAT TP18/10-11 OCTROYÉ À LA FIRME PAYSAGISTE ROGER MARTEL INC. POUR DES TRAVAUX ARBORICOLES, PORTANT LE CONTRAT À 183 973,45 \$ (TAXES INCLUSES) POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 10 000 \$, à même le surplus, au contrat TP18/10-11 octroyé à la firme Paysagiste Roger Martel inc. pour des travaux arboricoles;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.11 NTA1135078049

CA13 16 0358

ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUE - CROSS COUNTRY 2013, 24 OCTOBRE 2013, AVENUE STUART ET ST-VIATEUR

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER L'ORDONNANCE OCA13 160358 permettant la fermeture à la circulation automobile sur les avenues suivantes pour permettre la tenue de l'événement du Cross Country du Collège Stanislas, du 24 octobre 2013 de 10h30 à 15h00, en cas de pluie, l'événement sera remis au lendemain, soit le 25 octobre 2013 de 10h30 à 15h00:

✚ Avenue Stuart, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;

✚ Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1130771012

CA13 16 0359

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de modifier la marge de recul prescrite à l'article 7.14 pour l'avenue Champagneur et ce, pour le lot 1 351 429 (à l'angle des avenues Champagneur et Ducharme).

40.02 1131899054

CA13 16 0360

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (AO-02)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2013;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER le Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-02). L'objet dudit règlement est de prévoir un mandat de 1 an pour 7 des membres et de 2 ans pour 6 des membres. Le règlement prévoit aussi que les membres restent en fonction tant qu'ils ne sont pas remplacés par le conseil

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1131867017

CA13 16 0361

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROHIBITIONS ET NUISANCES

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 août 2013;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER le règlement intitulé: «*Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)*». L'objet dudit projet de règlement est de prévoir que ne constitue pas une nuisance le bruit émanant de cours d'école lors des festivités ou activités scolaires. Un avis à cet effet devant être distribué avant cesdites festivités ou activités.

VOTE

Votent en faveur: Marie Cinq-Mars, Louis Moffatt

Votent contre: Céline Forget, Ana Nunes, Marie Potvin

PROPOSITION REJETÉE À LA MAJORITÉ

40.04 1139916600

CA13 16 0362

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION DE SIGNAUX D'ARRÊT - PARTIES DE L'AVENUE PRINCE PHILLIP QUI CROISENT L'AVENUE SPRINGGROVE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2013;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*». L'objet dudit règlement est d'implanter des signaux d'arrêts obligatoires sur l'avenue Prince Philip aux intersections avec l'avenue Springgrove.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1136358011

CA13 16 0363

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE D'INTERDICTION DE STATIONNER - PARTIE OUEST DE L'AVENUE DOLLARD COMPRISE ENTRE L'AVENUE LAJOIE ET LA PREMIÈRE RUELLE AU NORD

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2013;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*». L'objet dudit règlement est de prohiber le stationnement en tout temps sur une distance de 6 mètres sur le côté ouest du boulevard Dollard entre un point situé à 32,50 mètres au nord de l'avenue Lajoie et la première ruelle au nord de cette dernière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1136358010

CA13 16 0364

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS - PARTIE SUD DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES DUROCHER ET HUTCHISON

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2013;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER le règlement intitulé : «Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)». L'objet dudit règlement est d'implanter une zone réservée aux autobus entre 8h-10h et 14h-16h sur la côté sud de l'avenue Van Horne comprise entre la ruelle située entre les avenues Hutchison et Durocher et un point situé à 6 mètres vers l'ouest afin de permettre de déposer les enfants à la garderie située au 1040 Van Horne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1136358007

CA13 16 0365

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉGIE PAR PARCOMÈTRES - PARTIE EST DE L'AVENUE VINCENT D'INDY COMPRISE ENTRE L'AVENUE WILLOWDALE ET LE BOULEVARD MONT-ROYAL

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2013;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER le règlement intitulé : «Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)». L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de stationnement régie par parcomètres sur le côté est de l'avenue Vincent d'Indy entre un point situé à une distance de 197,50 mètres au sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la limite sud du parc-école Saint-Germain-d'Outremont, en dehors des heures déjà réservées au débarcadère de 15 minutes du lundi au vendredi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1136358008

CA13 16 0366

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de livraison - Partie ouest de l'avenue Vincent d'Indy comprise entre l'avenue Willowdale et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2013;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement intitulé : «Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)». L'objet dudit règlement est d'implanter une zone réservée aux livraisons du lundi au vendredi entre 8h et 14h sur le côté ouest de l'avenue Vincent d'Indy comprise entre un point situé à 54,50 mètres au sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un point situé à 6 mètres vers le sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1136358006

CA13 16 0367

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT POUR VÉLOS - PARTIE OUEST DE L'AVENUE QUERBES COMPRISE ENTRE LES AVENUES LAJOIE ET BERNARD

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2013;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER le règlement intitulé : «Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)». L'objet dudit règlement est d'implanter une zone réservée aux stationnement pour vélos sur le côté ouest de l'avenue Querbes entre l'avenue Lajoie et un point situé à une distance de 9 mètres vers le nord du 1er avril au 30 novembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1136358009

ADOPTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT - ÉMISSION DE PERMIS NUMÉRO 403 DITS «UNIVERSELS» AUTORISANT AINSI AUX VÉHICULES D'UN ORGANISME D'AUTOPARTAGE DE SE STATIONNER DANS TOUTES LES ZONES DE STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX DÉTENTEURS DE PERMIS DE RÉSIDANTS IMPLANTÉES DANS L'ARRONDISSEMENT.

Ce dossier a été retiré.

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION

Ce dossier a été retiré.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UN APPAREIL MÉCANIQUE EN MARGE LATÉRALE MALGRÉ L'ARTICLE 7.5 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 POUR L'IMMEUBLE SIS AU 190, AVENUE MAPLEWOOD.

Ce dossier a été retiré

CA13 16 0368

RELATIVEMENT AU 128, AVENUE MAPLEWOOD: -DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN COUR AVANT AVEC UNE PORTE DE GARAGE SUR LA FACE AVANT DU BÂTIMENT ET MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE; -DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À LA PRÉSENCE D'UNE PORTE DE GARAGE SUR LA FACE AVANT DU BÂTIMENT, MALGRÉ L'ARTICLE 9.4 DU RÈGLEMENT 1177; - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL, MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 5 septembre 2013 d'accorder ces demandes de dérogations mineures en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal l'Express d'Outremont édition du 12 septembre 2013 afin de statuer sur ces demandes de dérogations mineures;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER sur la base des préjudices énoncés et les documents déposés le 30 juillet 2013, les demandes de dérogations mineures:

- relativement à la présence d'une porte de garage sur la face avant du bâtiment, malgré l'article 9.4 du règlement 1177;
- relativement à l'agrandissement du bâtiment principal, malgré l'article 5.3 du règlement 1177.

le tout conformément au règlement 1180 et visant l'immeuble situé au 128, avenue Maplewood;

D'APPROUVER les documents du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine le 30 juillet 2013, relativement à l'agrandissement du bâtiment principal en cour avant avec une porte de garage sur la face avant du bâtiment et modification de l'apparence extérieure du bâtiment au 128, avenue Maplewood, conformément au règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1131899048

CA13 16 0369

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PIIA CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET AJOUT D'OUVERTURES AU MUR DE FAÇADE DU CÔTÉ DE L'AVENUE HUTCHISON AUX 1000-1002, AVENUE LAURIER

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'APPROUVER la demande de modification d'un PIIA relativement aux 1000-1002, avenue Laurier, laquelle approbation s'applique à recommandation formulée par le CCU ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1131899050

CA13 16 0370

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AU 275, AVENUE QUERBES: - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN COUR LATÉRALE ET CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE; - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 5 septembre 2013 d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal l'Express d'Outremont édition du 12 septembre 2013 afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ACCORDER sur la base des préjudices énoncés et le document déposé le 27 août 2013, la demande de dérogation mineure afin de déroger à l'article 5.3 du règlement 1177, conformément au règlement 1180 portant sur les dérogations mineures et visant l'immeuble situé au 275 avenue Querbes;

D'APPROUVER les documents du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine les 29 et 31 juillet 2013, relativement à l'agrandissement du bâtiment principal conformément au règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1131899051

CA13 16 0371

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 1257, AVENUE BERNARD

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ACCORDER la demande d'approbation d'un PIIA relativement au projet inscrit à la liste ci-jointe et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant le 1257, avenue Bernard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1131899053

CA13 16 0372

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX 1064, AVENUE LAURIER, 1180, AVENUE BERNARD, 1049, AVENUE VAN HORNE, 671, AVENUE ROCKLAND, 231, AVENUE MAPLEWOOD, 934-936, AVENUE PRATT, 1276-1278-1280, AVENUE DUCHARME, 863-865, AVENUE DAVAAR, 835, AVENUE STUART, 5310, AVENUE DUROCHER ET 223, AVENUE MC DOUGALL

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'APPROUVER les demandes d'approbation d'un PIIA relativement aux onze projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 1064, avenue Laurier;
2. 1180, avenue Bernard;
3. 1049, avenue Van Horne;
4. 671, avenue Rockland;
5. 231, avenue Maplewood;
6. 934-936, avenue Pratt;
7. 1276-1278-1280, avenue Ducharme;
8. 863-865, avenue Davaar;
9. 835, avenue Stuart;
10. 5310, avenue Durocher
11. 223, avenue McDougall;

laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le CCU ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1131899047

CA13 16 0373

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT AU 5372-5374-5376, RUE HUTCHISON

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement au projet inscrit à la liste ci-jointe et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant la propriété située au 5372-5374-5376, rue Hutchison;

laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le CCU ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (la conseillère Forget votant contre)

47.06.1 1131899047

CA13 16 0374

CONFORMÉMENT AUX TERMES INSCRITS AU PROCÈS-VERBAL DU RÈGLEMENT DE GRIEF V-AP-2012-0300 INTERVENU ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL, ENTÉRINER, EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2013, LA NOMINATION PERMANENTE DE MAXIME DI LALLO AU POSTE DE TECHNICIEN EN BUREAUTIQUE AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ENTÉRINER, rétroactivement au 7 septembre 2013, la nomination permanente de Maxime Di Lallo au poste de technicien en bureautique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA13 16 0375

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT AO-3 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, AUTORISER LA CRÉATION ET LE COMPLEMENT PERMANENT DU POSTE DE TECHNICIEN JURIDIQUE AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER la création ainsi que le comblement permanent du poste de technicien juridique et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 CTA1133711019

CA13 16 0376

AUTORISER L'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 2 000 \$ À L'ORGANISME RÉSEAU CULTUREL DE LA LIGNE BLEUE (LA LIGNE BLEU) - SURPLUS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER l'octroi d'une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Réseau culturel de la Ligne Bleue (La Ligne Bleue). Le montant sera imputé au surplus de l'arrondissement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Un débat s'engage.

70.01 NTA1133278022

CA13 16 0377

DÉPÔT DE COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

DÉPÔT du compte rendu du 10 juin 2013 du Comité sur les relations inter-communautaires et du Bilan de ce comité.

70.02

DÉPÔT DE CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Il n'y a aucun dépôt.

CA13 16 0378

AJOUT DE DEUX ADDENDA DANS DES DOSSIERS DÉCISIONNELS

Ajout de deux addendas en pièces confidentielles dans les dossiers 113 5078038 et 1135078039.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.04

CA13 16 0379

DÉPÔT DE LETTRE DU COMMANDANT LEBLANC AU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT

Dépôt d'une lettre du commandant Leblanc au directeur d'arrondissement concernant les statistiques du SPVM.

70.05

CA13 16 0380

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE L'ARRONDISSEMENT (AO-03)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Nunes donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de modifier pour fins de concordances la liste des fonctionnaires ayant un pouvoir de dépenser.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Nunes demande la dispense de lecture de celui-ci.

70.06 1131867022

CA13 16 0381

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE QUI PROHIBE L'USAGE "PRÊT SUR GAGE" SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE D'OUTREMONT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est prohiber l'usage de prêt sur gage sur tout le territoire Outremontais.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Moffatt demande la dispense de lecture de celui-ci.

70.07 1131899055

CA13 16 0382

MANDAT À L'ADMINISTRATION CONCERNANT LES PRÊTEURS SUR GAGES

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE MANDATER l'administration de prendre toutes les mesures nécessaires visant à enrayer l'activité prêteur sur gages sur le territoire de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.08

CA13 16 0383

ADOPTER UNE ORDONNANCE VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION DU PARC PRATT AUX FINS DE LA PARADE DES CITROUILLES LE 1ER NOVEMBRE 2013 ORGANISÉE PAR L'ORGANISME OUTREMONT EN FAMILLE

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER L'ORDONNANCE OCA13 16 0383 autorisant l'occupation du Parc Pratt aux fins de la parade des citrouilles le 1er novembre 2013, organisée par Outremont en famille.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.09 1133278025

CA13 16 0384

MANDAT À L'ADMINISTRATION - CHALET DU PARC JOYCE

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Louis Moffatt

DE MANDATER l'administration de trouver une solution afin de rénover rapidement le chalet du parc Joyce pour permettre aux usagers d'y accéder rapidement en début de saison l'an prochain

Madame Forget a quitté la salle.

Votent en faveur : Marie Cinq-Mars, Louis Moffatt, Ana Nunes, Marie Potvin.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la séance levée à 21h52.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 décembre 2013.